



# Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique



## Rapport d'activités 2013



[www.craig.fr](http://www.craig.fr)





Rapport d'activités 2013  
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

<b>Présentation</b>	<b>p4</b>
<b>Statut, gouvernance et moyens</b>	<b>p6</b>
<b>Infrastructure de données spatiales</b>	<b>p12</b>
<b>Communautés thématiques</b>	<b>p22</b>
<b>Formation / communication</b>	<b>p28</b>



L'information géographique est un outil essentiel pour la connaissance des territoires qui permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique. Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes. Pour répondre à cette difficulté, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Cette volonté partagée s'inscrit dans le contrat de projets Etat-Région (2007-2013) et bénéficie du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne (2007-2013).



Prise de vue aérienne de haute résolution sur Clermont-Ferrand

© CRAIG – APEI-Sintegra 2013 – Projet cofinancé par le FEDER Auvergne

## MISSIONS

- Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de références
- Favoriser la connaissance, la diffusion et l'usage de l'information géographique par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées
- Développer la culture de l'information géographique en organisant des sessions d'information et de formation
- Assurer une veille permanente et informer les utilisateurs des évolutions et changements
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique

## Statut, gouvernance & moyens



Les partenaires du CRAIG ont souhaité une juste représentativité des entités publiques adhérentes, quelle que soit leur taille, dans le processus décisionnel. L'objectif étant de construire de manière concertée la plateforme qui répondra le mieux aux besoins et contraintes de chacun.



Le Centre Régional de Ressources Informatiques

© CRAIG

## Le CRAIG change d'adresse !

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 le CRAIG est installé sur le campus des Cézeaux à Aubière dans le nouveau bâtiment du Centre régional de ressources informatiques (CRR).**

Le CRR vise à favoriser au travers de ses services le développement économique en région dans le domaine des TIC. A ce titre, il offre la possibilité d'héberger des serveurs et des données avec un accès réseau à très haut débit.

Ce rapprochement avec le CRR permet au CRAIG de bénéficier notamment d'une infrastructure technique de pointe pour le stockage, la diffusion et l'archivage des données géographiques qui représentent aujourd'hui un volume de plusieurs Terra-Octets.

Lors de l'inauguration du bâtiment, le Préfet de région et le Président du Conseil régional d'Auvergne se sont félicités de ce rapprochement qui permet au CRAIG d'offrir un service de haute qualité pour l'ensemble des acteurs publics auvergnats.

### **Pour contacter le CRAIG :**

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

CRR - Campus des Cézeaux

7 avenue Blaise Pascal - BP 80026

63177 Aubière Cedex

04 73 40 54 06

[contact@craig.fr](mailto:contact@craig.fr)



Conseil d'administration du 8 avril 2013  
Maison internationale universitaire de  
Clermont-Ferrand

## DIRIGEANTS ET GOUVERNANCE

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine la politique du groupement et prend toutes les décisions qui s'imposent. Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige, sur la convocation de son Président ou en session extraordinaire, à la demande du tiers de ses membres.

### Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2013

#### Président

**René SOUCHON**

Président du Conseil régional d'Auvergne

#### Administrateurs (titulaires)

##### Michel FUZEAU

Préfet de la région Auvergne

##### Alain DENIZOT

Vice-Président du Conseil général de l'Allier

##### Louis GALTIER

Vice-Président du Conseil général du Cantal

##### Michel JOUBERT

Vice-Président du Conseil général de la Haute-Loire

##### Dominique GIRON

Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme

##### Jean-Paul NICOLAS

Vice-Président de l'Agglomération d'Aurillac

##### Albert ODOUARD

Conseiller communautaire de l'Agglomération de Clermont-Ferrand

##### Jean-Pierre MOMCILOVIC

Vice-Président de l'Agglomération Montluçonnaise

##### Patrick DEGRANGE

Vice-Président de l'Agglomération de Moulins

##### Bernard PIERRE

Vice-Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay

##### Raymond POURCHON

Vice-Président de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier

##### Pascal BERTEAUD

Directeur général de l'IGN

## Le Bureau

Le Conseil d'administration et le Directeur du GIP sont assistés d'un Bureau composé d'un représentant de l'Etat, d'un représentant du Conseil régional d'Auvergne, d'un représentant des Conseils généraux, d'un représentant des Communautés d'agglomérations qui aident le Directeur dans son rôle de préparation des travaux du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration ne peut se réunir valablement pour ce qui concerne les deux réunions annuelles statutaires que si le Bureau s'est réuni au préalable pour préparer les travaux du Conseil.

## Le Comité d'orientation

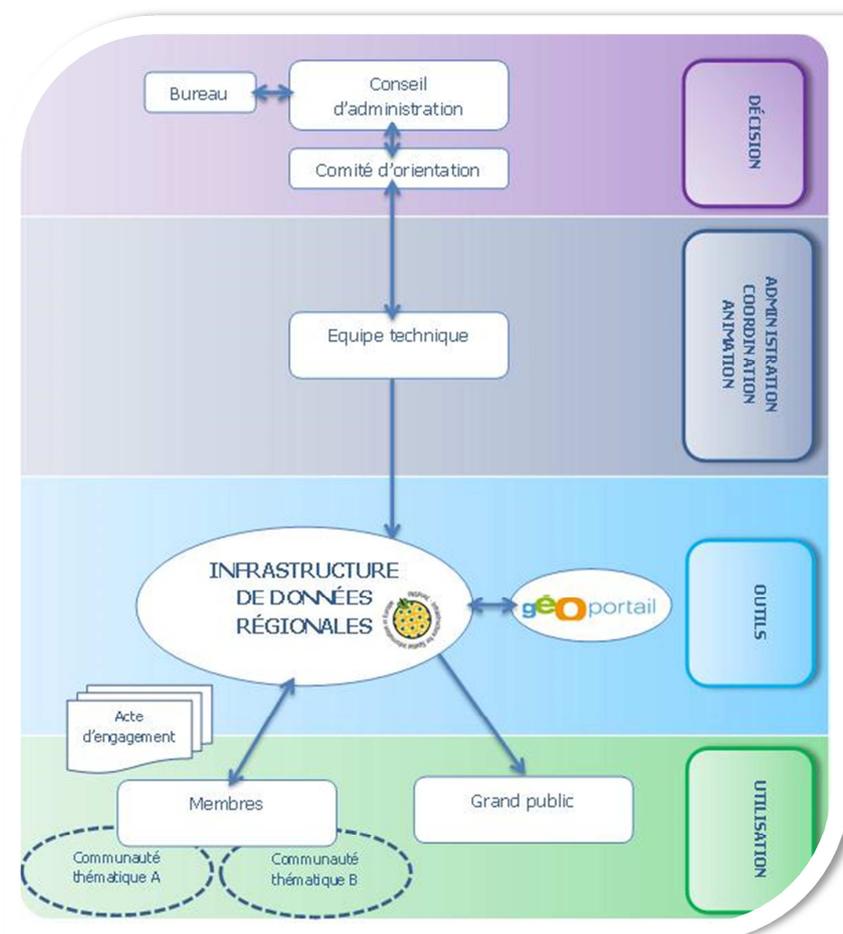
Le Comité d'orientation peut être consulté, soit par le Bureau soit par le Conseil d'administration, sur toute question touchant à l'organisation et au fonctionnement du GIP et, plus globalement, sur tout sujet se rapportant à l'objet statutaire du groupement.

Il comporte, outre les membres associés et les membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- un représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

En fonction de la question fixée à l'ordre du jour, peuvent s'adjoindre au Comité d'orientation toutes personnes publiques ou privées dont la compétence est requise.

➔ L'illustration ci-contre résume les règles de gouvernance du CRAIG



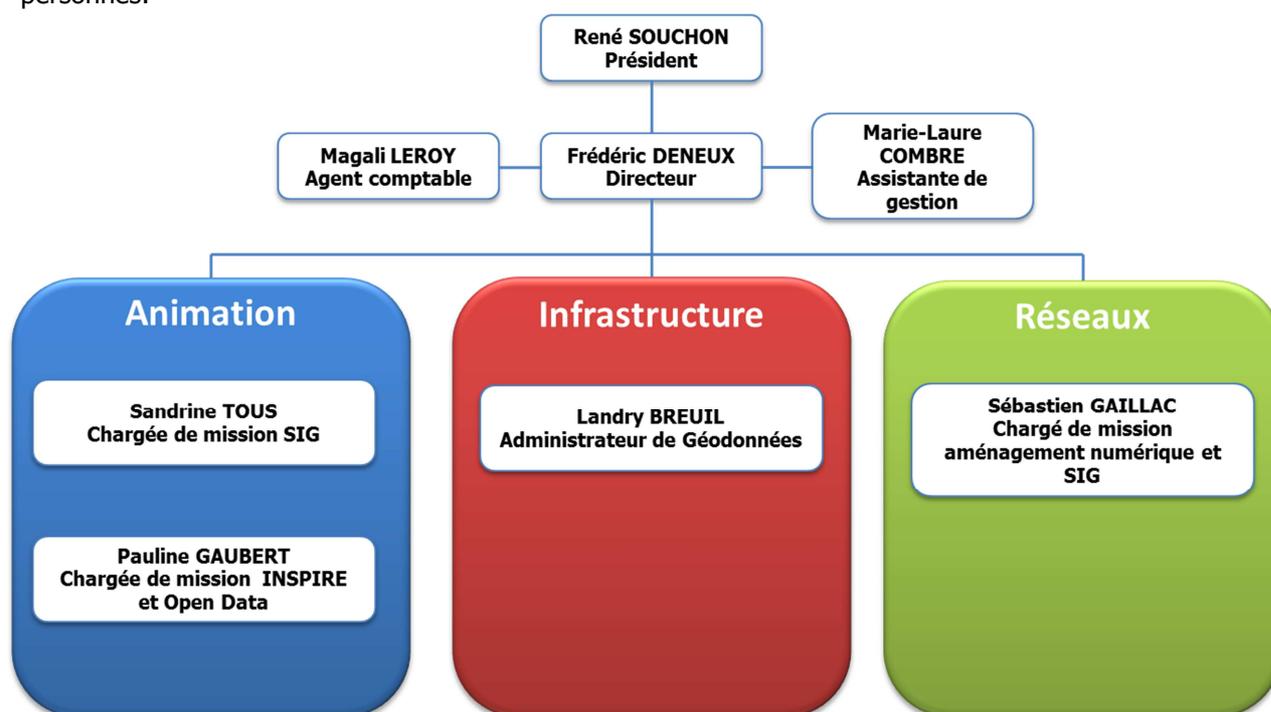


René SOUCHON, Président du CRAIG entouré d'une partie de l'équipe du CRAIG.  
(De gauche à droite, Frédéric DENEUX, Marie-Laure COMBRE, René SOUCHON, Sandrine TOUS, Sébastien GAILLAC, Landry BREUIL)

© CRAIG

## EQUIPE

Le Centre régional auvergnat de l'information géographique s'appuie sur une équipe composée de 6 personnes.



## Infrastructure de données spatiales



« Une SDI (Spatial Data Infrastructure; en français IDS, Infrastructure de Données Spatiales) est un système informatique qui intègre un ensemble de services (catalogues, serveurs, logiciels, données, applications, pages web, ...) utilisés pour la gestion de l'information géographique (cartes, orthophotoplans, images satellitaires...).

Les SDI sont disponibles sur le web et respectent un ensemble de conditions d'interopérabilité (normes, spécifications, protocoles, interfaces,...). Cela permet à l'utilisateur de pouvoir utiliser les services à travers un simple navigateur web ainsi que de combiner les services proposés par différentes SDI selon ses besoins.

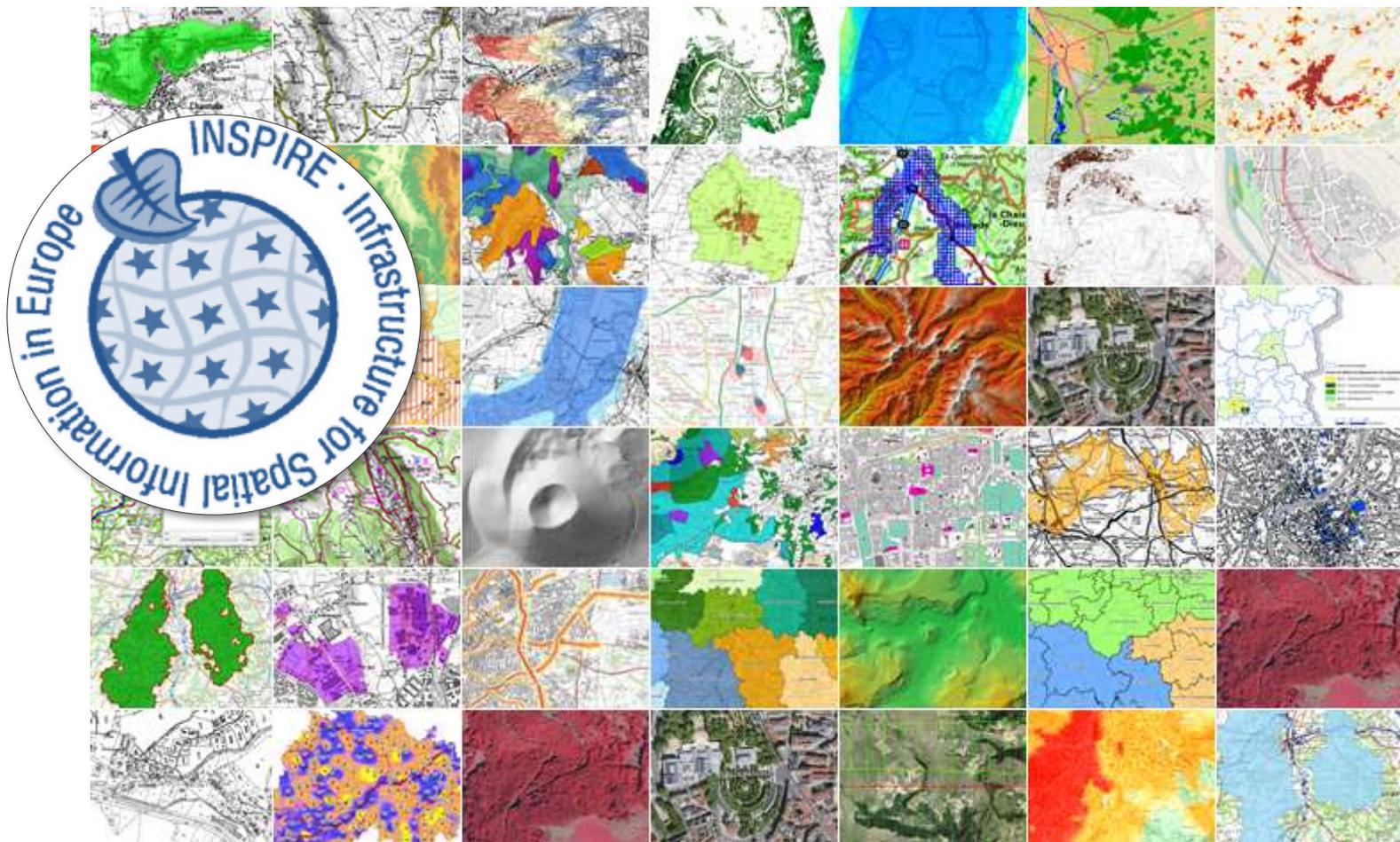
La mise en place d'une SDI à l'échelle locale, régionale, nationale ou globale, nécessite l'accord des producteurs, intégrateurs et utilisateurs de l'information géographique de la région concernée. Cet accord doit aussi tenir compte des SDI déjà existantes, ou en cours de développement, dans la région concernée afin de coordonner les différents SDI.

La mise en place d'une SDI se justifie par :

Le besoin d'avoir accès à de l'information géographique existante facilement et efficacement. Jusqu'à présent l'accès à l'information géographique était compliqué par diverses raisons : problèmes de formats, de modèles, politiques de distribution restrictives, manque d'information, etc.

La mutualisation de l'information géographique permet de partager les coûts de production, en général assez importants. »

Source : Wikipedia



© CRAIG

## Mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE

**Lors du Conseil d'administration du 16 novembre 2012, les membres du GIP ont adopté le principe que le CRAIG assure le pilotage et le suivi des actions à mettre en œuvre pour répondre aux obligations de la Directive européenne INSPIRE.**

Conformément au souhait exprimé par les élus du GIP un sondage a été mené pour évaluer l'état d'avancement des acteurs publics de la région dans l'application de cette Directive.

Les éléments de ce sondage ont été élaborés conjointement avec le service de l'IGN compétent. L'enquête a été ouverte pendant 3 semaines, de fin septembre au 18 octobre 2013.

Les résultats d'avancement de mise en œuvre de la directive dans les différents organismes régionaux ayant participé au sondage montrent clairement un besoin d'accompagnement. Le CRAIG est d'ailleurs sollicité par les utilisateurs pour faciliter la compréhension de la directive sur des aspects techniques, méthodologiques et juridiques et pour l'application concrète de la directive au sein de leur structure.

Pour répondre aux besoins d'accompagnement deux actions ont été mises en place :

- Formations au catalogage des données « Métadonnées party » (cf. page 33 du présent rapport)
- Création d'un groupe de travail dont l'objectif est de s'assurer de la qualité des données publiées et de garantir la remontée des données rentrant dans le champ de la Directive INSPIRE dans le geocatalogue national.

**Pour en savoir plus sur la Directive INSPIRE :**

<http://inspire.ign.fr/>

The screenshot displays the CRAIG website interface. At the top left is the CRAIG logo (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique). To its right is the URL [Ids.craig.fr/geocat](http://ids.craig.fr/geocat) and the text 'Catalogue de données du CRAIG'. Below this is the INSPIRE GEOPORTAL header with the tagline 'Enhancing access to European spatial data'. The main content area shows a search interface with a map of Auvergne on the left and search results on the right. The search results list several datasets, including 'Orthophotographie infrarouge - Département du Puy de Dôme - PVA été 2009' and 'Orthophotographie couleur - Agglomération de Clermont-Ferrand - PVA été 2009'. On the right side of the screenshot, there is a sidebar with a 'Trier par' dropdown and two map thumbnails, one of which is titled 'Rapport de Terraliming'.

© CRAIG

## Les données géographiques de l'Auvergne consultables depuis l'Europe !

Depuis la fin de l'année 2013, les données issues du catalogue du CRAIG sont consultables depuis l'interface de recherche du portail INSPIRE de l'union européenne.

Le catalogue de données du CRAIG a pour vocation de recenser et de décrire toutes les données géographiques disponibles sur la région auvergne. Accessible depuis l'adresse <http://ids.craig.fr> il permet aux membres du CRAIG qui ne disposent pas de leur propre catalogue de données de répondre aux exigences de la directive européenne INSPIRE.

A l'aide du moteur de recherche, tout un chacun peut y retrouver les référentiels géographiques que le CRAIG met à disposition, mais aussi accéder à une multitude d'informations que les services de l'état, collectivités et structures publiques détiennent ou produisent.

Ainsi, en quelques clics, le CRAIG offre la possibilité de connaître le contenu, la qualité et les modalités d'accès et d'utilisation des données disponibles.

Afin de répondre aux exigences de la Directive européenne INSPIRE les données dont la thématique est concernée par cette réglementation sont remontées dans le géocatalogue national par un mécanisme dit de « moissonnage » puis remontées à nouveau dans le catalogue européen.

Ainsi ce sont plus de 100 jeux de données de la région qui sont consultables depuis le geoportail INSPIRE (<http://inspire-geoportal.ec.europa.eu/>).

© CRAIG

## Des fonctionnalités nouvelles pour le service « Auvergne à la carte »

L'année 2013 a vu la refonte complète du service « Auvergne à la carte ». Désormais le site s'appuie sur la richesse des outils issus du projet GeOrchestra qui propose une solution open source pour publier et partager des données cartographiques sur internet.

Depuis le milieu de l'année 2013, la visionneuse de données du CRAIG « Auvergne à la carte » permet à l'utilisateur de consulter l'ensemble des données publiées dans le catalogue de données du CRAIG. En outre, le service offre **une multitude de fonctionnalités** (Navigation, outils de dessin, requêteur...).

Il est enfin possible de **consulter les flux de données de l'API du Géoportail**. De cette façon l'utilisateur affichent les données de référence de l'IGN tuilées avec un haut niveau de performance (services de consultation WMTS).



Le projet geOrchestra a pour objectif de développer une Infrastructure de Données Spatiales **modulaire, interopérable et libre**, en se basant sur les meilleurs composants cartographiques disponibles.

Référencé par l'Adullact, geOrchestra propose une solution clef en main pour publier et partager vos données localisées sur intranet et internet.

<http://www.georchestra.org>



Maquette 3D réalisée par société Imagine3D à partir des données altimétriques et orthophotographiques du CRAIG

© CRAIG – Imagine3D

## Des données accessibles à tous !

Depuis maintenant près de deux ans les élus du GIP ont décidé de diffuser certaines données du CRAIG sous licence ouverte parmi lesquelles les données altimétriques et orthophotographiques.

Grâce à cette initiative, des PME régionales ont pu développer des applications cartographiques (ex. de Kalkin qui propose un GPS pour skieurs dans les stations du Lioran). Le CRAIG souhaite encourager cette dynamique locale en délivrant prochainement de nouvelles données, et incite ses membres à faire de même lorsque les droits d'accès et d'utilisation le permettent. Les données ouvertes sont consultables sur le catalogue en effectuant une recherche par mots-clés ou catégorie "open data".

Pour en savoir plus : <http://opendata.craig.fr>

### L'Open Data c'est quoi ?

L'Open Data désigne le mouvement visant à rendre accessible à tous via le web les données publiques non nominatives ne relevant ni de la vie privée des personnes, ni de la sécurité du territoire, et collectées par les organismes publics. Cette philosophie est à l'origine profondément citoyenne car elle participe au renforcement de la démocratie.

Initiée en 2009 aux Etats-Unis via le lancement du portail data.gov, la démarche s'est rapidement étendue à travers le monde. La France a lancé son premier portail en 2011, réactualisé en décembre 2013, suite à la création de la mission Etalab sous l'autorité du Premier ministre depuis cette date. Depuis, les initiatives régionales se sont multipliées, la Région Auvergne a ainsi ouvert sa plateforme le 1er juillet 2013 en libérant des données relatives à l'Europe, à l'économie et au budget.

L'Open Data concerne des milieux aussi variés que la géographie, la culture, l'économie, la santé, l'agriculture, etc.

### Pour les acteurs publics, le CRAIG élargi son offre

Au cours de l'année 2013, le CRAIG a étendu son offre de données avec l'acquisition auprès de l'IGN d'une licence de droit d'usage qui permet aux acteurs publics auvergnats d'accéder à de multiples fonds cartographiques parmi lesquels les différentes échelles de SCAN© IGN





Beech B200T Super King Air - IGN (Institut Géographique National) - F-GMLT

© CRAIG

## Réalisation des prises de vue 2013, le CRAIG et l'IGN mettent leurs moyens en commun.

**Depuis 2009, le CRAIG et l'IGN se coordonnent pour éviter une double dépense de fonds publics dans le cadre du renouvellement des prises de vue aérienne de la région. En 2013, le CRAIG et l'IGN poursuivent leur collaboration en mettant leurs moyens en commun pour répondre aux besoins des acteurs publics de la région.**

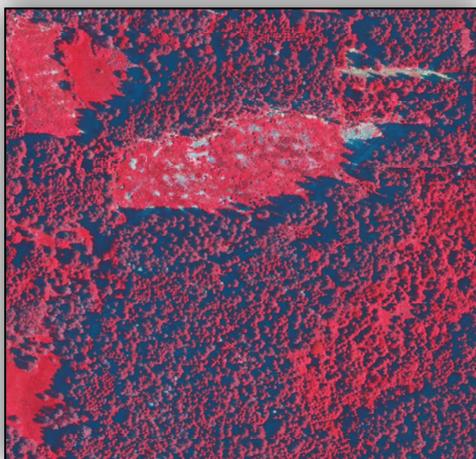
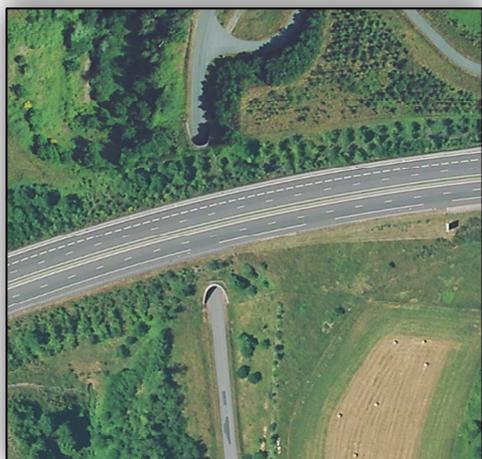
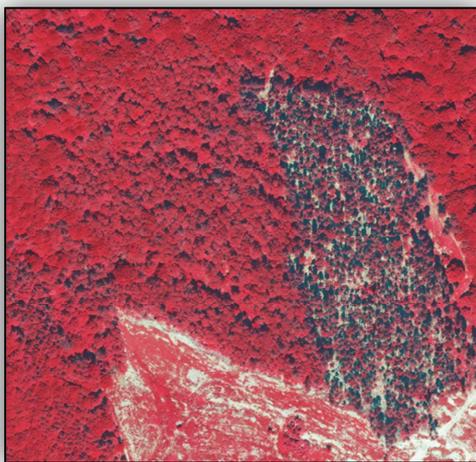
Lors du Conseil d'administration du 16 novembre 2012, les élus du groupement d'intérêt public ont décidé de poursuivre le partenariat avec l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) concernant les campagnes de prises de vue aériennes de la région Auvergne.

La mise en commun des moyens du CRAIG et de l'IGN permet de voler la région la même année ce qui favorise une plus grande cohérence en terme de rendu et permet d'avoir une photographie intégrale de la région à un instant donné.

Le partenariat s'est traduit par une répartition de la zone à acquérir, le CRAIG ayant assuré les prises de vue de l'Allier et du Puy de Dôme ainsi que leurs agglomérations et l'IGN ayant assuré avec ses moyens aériens les prises de vue du Cantal et de la Haute-Loire ainsi que leurs agglomérations.

Par rapport aux données acquises en 2009/2010 les produits sont sensiblement améliorés en terme de résolution et de redressement des images avec une résolution de 25 cm par pixel au sol sur les départements et 10 cm par pixel au sol sur les agglomérations.

Par ailleurs, l'agglomération de Clermont-Ferrand et d'Aurillac ont l'objet d'un lever LiDAR pour la constitution d'un nouveau modèle numérique de terrain sur ces deux territoires.



Pour le CRAIG et ses adhérents, les orthophotographies ont de multiples usages : mise à jour des cartes de la région, mais aussi étude des paysages et de l'érosion des sols, prévention des risques d'inondation ou d'éboulement de terrain, calcul de visibilité lors de l'élaboration d'un ouvrage d'art, étude environnementale... Surtout, pour les collectivités, l'ensemble constitue un outil indispensable dans le cadre de leur gestion du foncier et avant toute opération d'aménagement d'envergure comme l'implantation d'infrastructures, de réseaux d'assainissement, etc.

**Pour visualiser les données :**

[http://ids.craig.fr/carto/?wmc=contexts/auvergne\\_a\\_la\\_carte.wmc](http://ids.craig.fr/carto/?wmc=contexts/auvergne_a_la_carte.wmc)



Signature de la convention de partenariat relative à la numérisation du plan cadastral des communes de l'Allier

© CRAIG

## Lancement de la vectorisation du plan cadastral des communes du département de l'Allier.

**Lundi 8 juillet 2013, Jean-Paul DUFREGNE, Président du Conseil général de l'Allier et Frédéric DENEUX, directeur du Centre régional auvergnat de l'information géographique (CRAIG), ont signé une convention pour la numérisation du cadastre des communes de l'Allier avec Gilbert LISI, directeur départemental des finances publiques.**

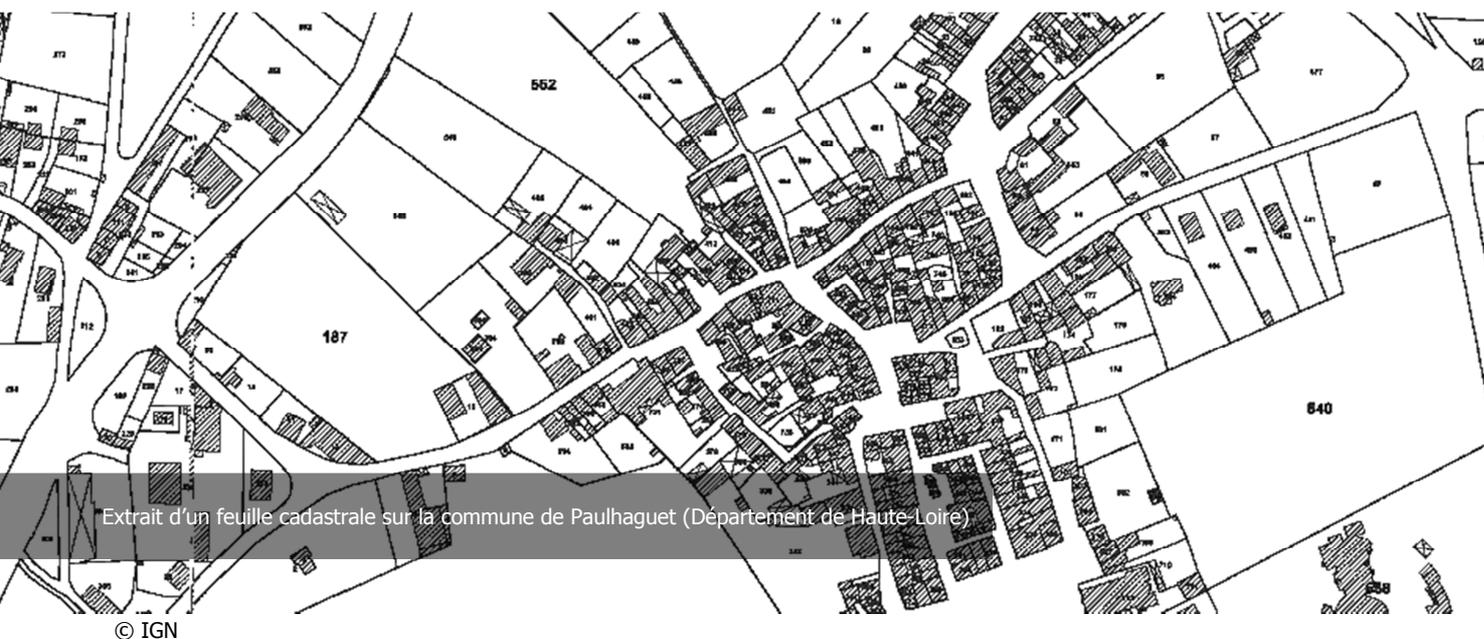
Cette convention a été également signée par les représentants des financeurs de l'opération : le syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA), le syndicat départemental d'énergie de l'Allier (SDE 03), la Fédération départementale des chasseurs de l'Allier ; la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de l'Auvergne (SAFER) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Ce projet doit permettre à terme de mettre à disposition des communes de l'Allier et des partenaires un référentiel cadastral numérisé aux normes définies par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). En étroite collaboration avec le service du cadastre des impôts, les travaux confiés à la société IMAGIS Méditerranée ont débuté au cours de l'été.

### Les avantages de la numérisation :

- Rendre uniforme et continu les plans des commune
- Rendre le plan « intelligent », avec des possibilités de sélectionner des parcelles, mesurer des distances, des surfaces...
- Superposer toute l'information géographique disponible (photos aériennes, réseaux, voirie, hydrographie, itinéraires de randonnée...)
- Obtenir une mise à jour annuelle des plans

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la démarche de mutualisation engagée par le Département de l'Allier depuis plusieurs années. Le Conseil général est le principal financeur du projet (60.000 €) et le CRAIG en est le maître d'ouvrage.



## En Haute-Loire les EPCI s'engagent dans la vectorisation du plan cadastral de leurs communes

Avec l'appui du CRAIG et du Conseil général de Haute-Loire, au cours de l'année 2013, 4 EPCI ont décidé de s'engager dans la vectorisation du plan cadastral de leurs communes parmi lesquels la communauté de communes de Saugues, la communauté de communes de la Ribeyre, Charliergue et Margeride et la communauté de communes de Cayre et Pradelles.

L'ensemble de ces communautés de communes ont pu lancer les marchés correspondants et les travaux ont pu débuter. Comme pour les communes du département de l'Allier ce travail est réalisé en étroite collaboration avec les services de la direction départementale des finances publiques.

Pour les communes dont le plan n'est pas encore disponible au format vecteur, le CRAIG et le Conseil général de Haute-Loire s'efforce d'accompagner les collectivités désireuses de vectoriser leur plan cadastral afin que l'ensemble des acteurs publics du département et de la région puissent disposer à terme d'un référentiel cadastral vectorisé.

### **Le CRAIG et les Directions départementales des finances publiques de la région Auvergne signent une convention de partenariat pour la rediffusion du plan cadastral informatisé aux acteurs publics de la région.**

Afin de faciliter l'accès aux acteurs publics de la région Auvergne à l'information cadastrale, le CRAIG, la DRFiP d'Auvergne et du Puy de Dôme, les DDFiP de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire ont signé une convention de partenariat pour proposer en téléchargement le Plan Cadastral Informatisé (PCI-Vecteur) sur le site du CRAIG.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 803 communes disposent du PCI-Vecteur sur les 1310 que compte la région ce qui représente environ 60% du territoire auvergnat.

## Communautés thématiques



Les communautés du réseau régional sont des groupes de travail qui rassemblent certaines institutions d'Auvergne autour d'une thématique, d'un métier ou d'un territoire.

Les représentants de ces institutions coopèrent pour analyser en commun les besoins en matière d'information géographique afin de produire, d'organiser l'échange et la valorisation de données géographiques ou de mettre en place des services qui font appel à ces données.

Le principe des communautés d'intérêt consiste à dynamiser les relations afin de favoriser la circulation et la valorisation des données dont disposent les institutions en région.

Chaque communauté d'intérêt est conduite par un des organismes représentés qui, en sa qualité d'animateur, convoque les personnes qualifiées (institutions, privés ou experts) pour répondre aux objectifs fixés par la communauté.

Les communautés d'intérêt bénéficient d'espaces collaboratifs sur la plate-forme régionale pour l'échange de données, le travail en commun de documents, ainsi que pour la valorisation de leurs productions (cartographies et données géographiques) ou l'entretien d'observatoires communs.



Présentation du CTA-CODIS du département de l'Allier par le Colonel Philippe MONDET

© DR

## Le partenariat CRAIG, IGN, SDIS poursuit son chemin

Depuis avril 2012, les quatre SDIS d'Auvergne fournissent à l'IGN les données permettant la mise à jour locale du RGE®. Les sapeurs-pompiers reçoivent en retour les bases de données topographiques et adresses, qu'ils intègrent dans leurs systèmes d'information. Et tout le monde y gagne.

En 2013, le partenariat est entré dans une phase active avec les premières livraisons différentielles. Les livraisons différentielles permettent notamment de mesurer entre deux cartes les changements à deux dates différentes.

### Remontées des alertes dans le logiciel RiPART.

L'année 2013 a permis le développement d'un add-on RiPART pour le logiciel SIG GéoConcept afin que les remontées d'information des SDIS sur la voirie et l'adresse puissent être adressées à l'IGN directement depuis le Système d'Information Géographique des SDIS.

Pour en savoir plus : [IGN Magazine n°71](#)

# Un Portail sur les risques majeurs en Auvergne pour 2014

**L'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des citoyens est un droit codifié par le Code de l'Environnement. Elle doit permettre au citoyen de connaître les risques naturels et technologiques majeurs, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, et les mesures de prévention et de sauvegarde pour limiter leurs effets.**

L'article R125-11 du Code de l'Environnement charge le Préfet de réaliser le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) afin de :

- sensibiliser le citoyen aux comportements à adopter face aux situations de crise,
- maintenir le lien de confiance entre le citoyen et les autorités en charge de sa protection,
- développer la culture du risque qui cimenter la réponse collective aux événements majeurs,
- Etablir une information à destination des maires qui doivent ensuite rédiger un Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM).

En complément de ces dispositifs communaux ou départementaux d'information préventive sur les risques, la procédure d'information des acquéreurs et locataires a été mise en place par la loi du 30 juillet 2003. A compter du 1er juin 2006, la loi a imposé aux propriétaires de biens concernés par des risques majeurs d'en faire la déclaration lors des actes de vente ou de location. Le site IAL (Information Acquéreur Locataire - <http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>) permet de répondre à cette obligation. Ce site internet a été conçu par le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) en 2006 suite aux besoins exprimés par la DREAL dans le cadre du club risques auvergne. L'hébergement et la maintenance du site sont assurés par le CRAIG. La mise à jour des contenus (éditoriaux et données risques) est assurée par les Préfectures de département (Arrêtés) et des Directions Départementales des Territoires (PPRs).

En 2013, suite à une consultation de la DREAL, le site a été entièrement refondu par la société Camp to Camp pour permettre en plus de l'IAL la consultation des DDRM des 4 départements de la région. Dans le cadre de ce projet, il a été souhaité que le CRAIG assure l'hébergement du site. A cet effet, une convention a été établie pour définir les obligations du CRAIG et de la DREAL pour le fonctionnement du site.

**RISQUES Auvergne**  
Les risques majeurs en Auvergne

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CRAIG

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?    Qu'est-ce que l'IAL ?    ALLIER    CANTAL    HAUTE-LOIRE    PUY-DE-DÔME

**Pourquoi ce portail ?**

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Suspendisse elementum magna mauris, ac blandit leo faucibus sed. Nullam et vestibulum lorem. Aliquam est est, tempus et gravida vel, cursus id enim. Quisque molestie fringilla dapibus.

[Lire la suite](#)

**LES RISQUES MAJEURS**

- La politique de prévention des risques
- Les dispositions réglementaires
- Rôle et responsabilité des acteurs et intervenants
- L'intégration des risques dans l'urbanisme
- Liens utiles
- Le régime des catastrophes naturelles

**L'INFORMATION AUX ACQUÉREURS ET LOCATAIRES**

Etablir la fiche d'état des risques naturels et technologiques :

Saisissez le nom de votre commune :

[appliquer](#)

[> Télécharger le CERFA vierge](#)



© CRAIG

## Atelier Foncier

Depuis 2009 le CRAIG acquiert les fichiers fonciers auprès de la DGFIP, pour les rediffuser à ses membres. De nombreux organismes du secteur public, parmi lesquels, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités, les parcs naturels régionaux, les SIVOM commandent ces données. Afin de répondre aux nombreuses questions des utilisateurs sur ces fichiers, le CRAIG a organisé une journée d'information le mardi 18 juin 2013 à la Maison Internationale de Clermont-Ferrand.

Les fichiers fonciers de la DGFIP de par la richesse des informations qu'ils renferment, sont une source de données précieuse. Cependant pour pouvoir valoriser ces informations, il est indispensable de connaître finement le contenu des fichiers fonciers.

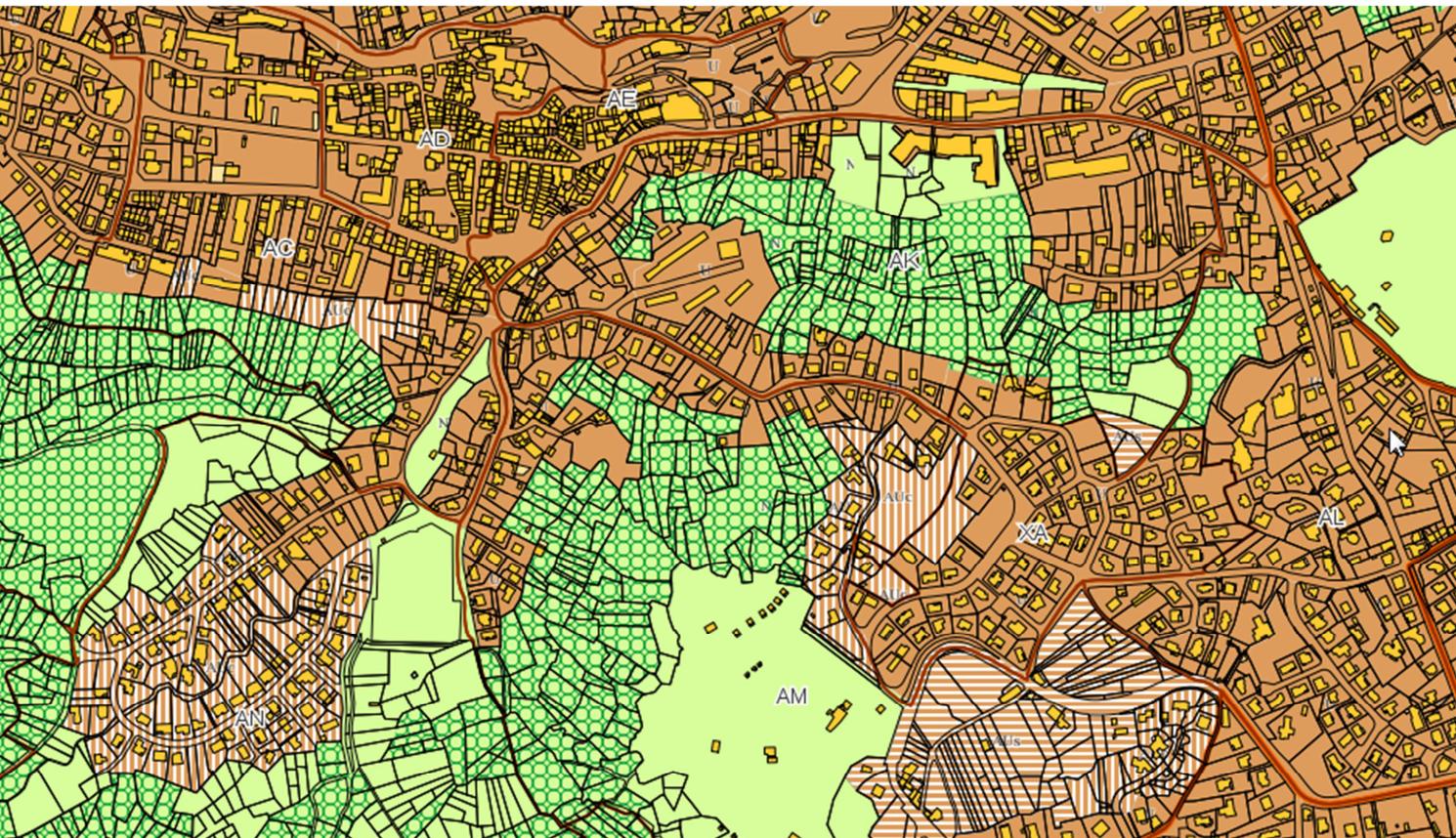
Avec la participation de la DRFiP, de l'Agglomération du Grand Avignon, du Syndicat Informatique de Charente-Maritime, du CERTU et des DREAL Limousin et Auvergne, cette journée a permis de faire un zoom sur quelques exemples d'usages possibles des fichiers dans le domaine de la connaissance des territoires, de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat et la gestion du patrimoine foncier.

**Pour voir les présentations :**

<http://www.craig.fr/reunions/999-journee-dinformation-sur-les-fichiers-fonciers>

**Pour consulter l'espace de travail :**

<http://www.craig.fr/groupes/740-atelier-foncier>



## Urbanisme

**Ce groupe de travail initié par la Direction Départementale du département du Puy de Dôme a pour objectif la mise à disposition sur la plate-forme du CRAIG des données SIG à jour des Servitudes d'utilité publique (SUP) et des documents d'urbanisme sur la région Auvergne au format CNIG.**

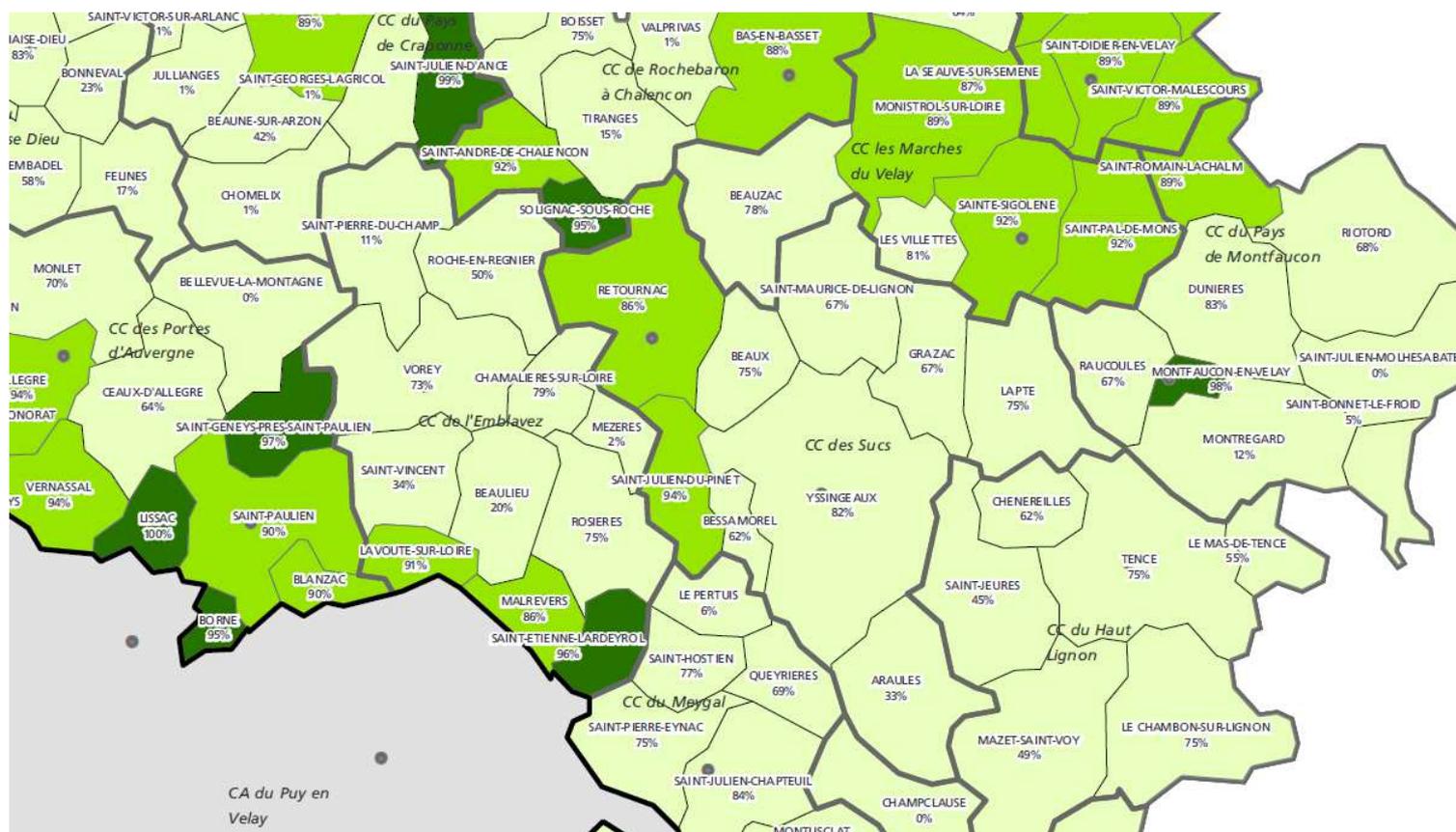
Pour répondre à cet objectif les membres du groupe de travail s'efforcent à faire en sorte que les données soient produites de façon native par les bureaux d'étude prestataires des collectivités dans le cadre de l'élaboration ou du suivi de leur document d'urbanisme.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce groupe ont également pour ambition de contribuer à la mise en œuvre du géoportail national de l'urbanisme, qui permettra l'accès aux documents d'urbanisme dématérialisés, à la manière d'un « guichet unique » sur Internet. Ce géoportail de l'urbanisme doit répondre non seulement aux attentes des citoyens mais comporte aussi un enjeu réglementaire de niveau européen (directive INSPIRE) imposant une standardisation des données pour faciliter leur partage, et un portail centralisé donnant accès aux services visés par l'article L.127-4 du code de l'environnement pour en faciliter la diffusion.

Le géo-portail de l'urbanisme s'adressera à un très large champ d'utilisateurs publics et privés, et proposera l'accès gratuit en consultation et en téléchargement d'une information géolocalisée.

**Pour consulter l'espace de travail :**

<http://www.craig.fr/groupes/1045-urbanisme>



© CRAIG

## Aménagement Numérique du Territoire

Dans le cadre du projet de déploiement du réseau Très haut Débit il a été confié au CRAIG la gestion, l'ingénierie et l'animation d'un SIG du numérique et de sa base de données dédiée au recensement de toutes les infrastructures et des niveaux de service de communication électronique fixes et mobiles, TNT, etc.

Une partie de l'année 2013 a été consacrée à apporter un soutien au Conseil régional et partenaires du SDTAN dans le cadre du dialogue compétitif visant à établir le partenariat public privé pour le déploiement du Très Haut Débit sur la région Auvergne. Ce soutien s'est traduit par l'élaboration de nombreuses cartographies visant à comparer les offres des différents candidats. A l'issue de la signature du contrat de partenariat du réseau d'initiative publique des kits cartographiques ont été réalisés afin d'expliquer aux territoires les différentes phases de déploiement.

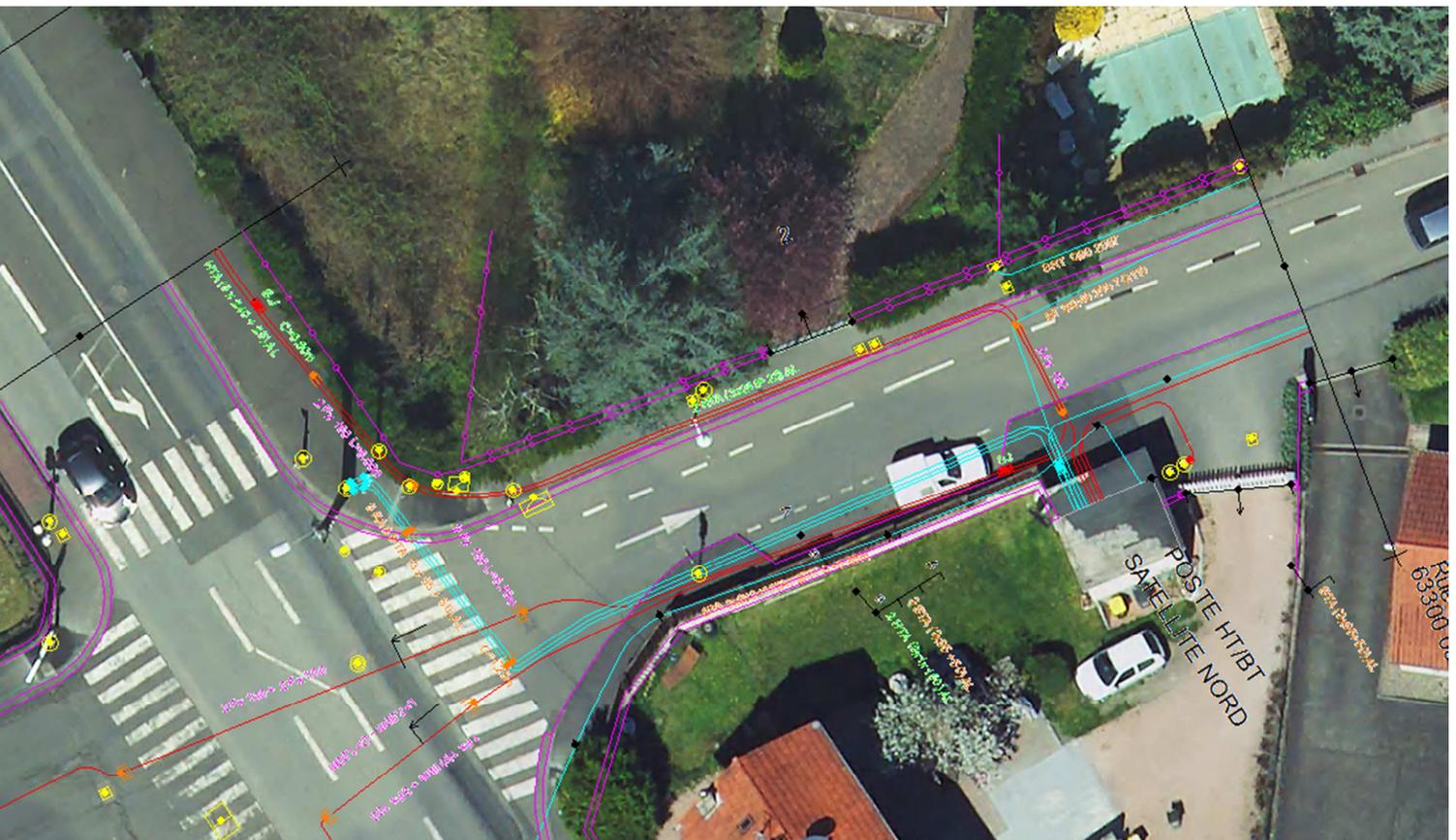
Enfin, à l'occasion du Conseil d'administration du GIP le 8 avril 2013, M. SOUCHON, Président du CRAIG et M. HUGUENY Directeur interrégional ERDF, ont signé un accord de partenariat permettant de diffuser données cartographiques du réseau électrique d'Auvergne à savoir plus de 54 000 km de réseau moyenne et basse tension aux collectivités et services de l'Etat, au titulaire du PPP THD et plus largement aux prestataires des collectivités et services de l'Etat.

Une seconde convention de partenariat relatif à la mise à disposition des informations relatives aux travaux délibérés d'ERDF en Auvergne pour le déploiement du Très Haut Débit a été également signée.



© CRAIG

Lien utile : [http://ids.craig.fr/carto/?wmc=contexts/ant\\_janvier\\_2014.wmc](http://ids.craig.fr/carto/?wmc=contexts/ant_janvier_2014.wmc)



© CRAIG

## Projet de constitution d'un fond de plan au 1:200ème pour la gestion des réseaux

**Suite à la réforme DT/DICT, des exploitants de réseaux et en particulier ERDF ont sollicité le CRAIG pour réfléchir à une mutualisation entre les différents exploitants pour disposer d'un fond de plan topographique très grande échelle (TGE).**

Les membres du GIP ayant décidé de poursuivre la réflexion, le CRAIG a réuni en septembre 2013 les principaux exploitants privés et publics afin d'évaluer les opportunités de travail en commun. Pour le CRAIG et les partenaires autour de la table (ERDF, GRDF, Syndicats d'Energies,...) il est apparu nécessaire d'évaluer toutes les méthodes et techniques d'acquisition économiquement viables pour réaliser ce référentiel notamment en zone rurale.

Pour répondre aux nombreuses interrogations, les exploitants de réseaux sont accordés sur la nécessité d'expérimenter la production du fond de plan très grande échelle sur un territoire restreint.

Cette expérimentation devra permettre de répondre aux points suivants : spécifications du fond de plan, pertinence des méthodes d'acquisition, clé de répartition financière, gouvernance, maintenance, montage du partenariat...

Le territoire de la CABA a été proposé comme "terrain de jeu" compte-tenu de l'intérêt de l'agglomération de disposer pour la gestion de ses réseaux d'un tel fond de plan.

Deux méthodes d'acquisition seront testées, un levé mobile mapping (Lidar + vues immersives) et une prise de vue aérienne (PVA) à 5cm de résolution.

L'IGN, qui s'est fortement impliqué dans cette expérimentation notamment pour ses propres questionnements autour du sujet, apportera ses compétences et moyens aériens et terrestres pour réaliser cette cartographie.

Les premiers travaux ont débuté en mars 2014.

## Formation & communication



Au-delà d'être un Centre de ressources dans le domaine de l'information géographique le CRAIG a également pour vocation de favoriser la circulation de l'information entre les acteurs publics de la région auvergne. A cet effet, le CRAIG assure une animation permanente du réseau d'acteurs intéressé par le domaine de la géomatique en organisant des journées d'information et des sessions de formation.

D'une manière générale, ces journées contribuent à :

- **Informer** : L'information géographique est un domaine en constante évolution. Une information régulière est indispensable pour s'adapter aux nouvelles réglementations ou avancées technologiques.
- **Développer la connaissance** : L'information géographique est un domaine complexe à la croisée de différentes disciplines. La comparaison d'initiatives permet de valoriser les capacités individuelles et de capter de nouvelles méthodes de travail pour la gestion, l'aménagement et la valorisation des territoires.
- **Favoriser l'usage et l'appropriation** : Les SIG et les techniques de la géomatique font partie des TIC qui apportent une grande plus-value pour la gestion territoriale. Leur démocratisation est un gage de modernité qui doit s'accompagner par la conduite au changement et la formation aux outils.
- **Mutualiser les moyens** : L'information ne vaut que si elle est partagée. Les organismes régionaux étudient en commun les moyens de produire, échanger, utiliser et valoriser les informations géographiques.
- **Proposer de nouveaux services** : L'importance de la géographie dans notre quotidien, la diversité des médias de communication (notamment Internet) et les fonctionnalités des outils de l'information géographique permettent de développer de nouveaux services, professionnels ou à destination des citoyens, qui font appel à des données géographiques.



Session de formation à l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT)

© CRAIG

## Initiation aux Systèmes d'Information Géographique

**Afin d'accompagner cette diffusion, le CRAIG a mis en place des journées de formation à l'utilisation des données géographiques numériques dans un SIG.**

Cette formation est d'abord l'occasion de se familiariser avec la théorie, qu'est-ce que "l'Information géographique" et "les systèmes d'information géographique". La seconde partie est consacrée à la manipulation des données de référence dans un logiciel SIG de la simple consultation, à la réalisation d'une carte thématique ou à la création de données métiers.

En 2013, 4 sessions de formations ont pu être mises en place. Deux sessions spécifiques ont été assurées auprès des services du Conseil général de la Haute-Loire et des agents du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne.

A l'issue des formations, les personnes sont en mesure de :

- modifier des cartes ou créer sa propre carte
- créer ses données thématiques,
- effectuer des calculs et des recherches selon certains critères
- cartographier, mettre en évidence des phénomènes
- ...



### Les formations s'appuient sur le logiciel Quantum GIS

« Quantum GIS est un logiciel SIG publié sous licence GPL. C'est l'un des projets officiels de la fondation Open Source Geospatial (OSGeo). Il fonctionne sous Linux, Unix, Mac OS X, ainsi que Windows et prend en charge de nombreux formats vectoriels, rasters ainsi que les formats et fonctionnalités de plusieurs bases de données. »



Métadonnées party dans la salle de formation de l'Institut d'Auvergne du développement des territoires (IADT) à Clermont-Ferrand

© CRAIG

## Métadonnées party

**Afin de répondre à la Directive INSPIRE qui oblige à partager les données entre autorités publiques le CRAIG propose depuis 2013 des Métadonnées party.**

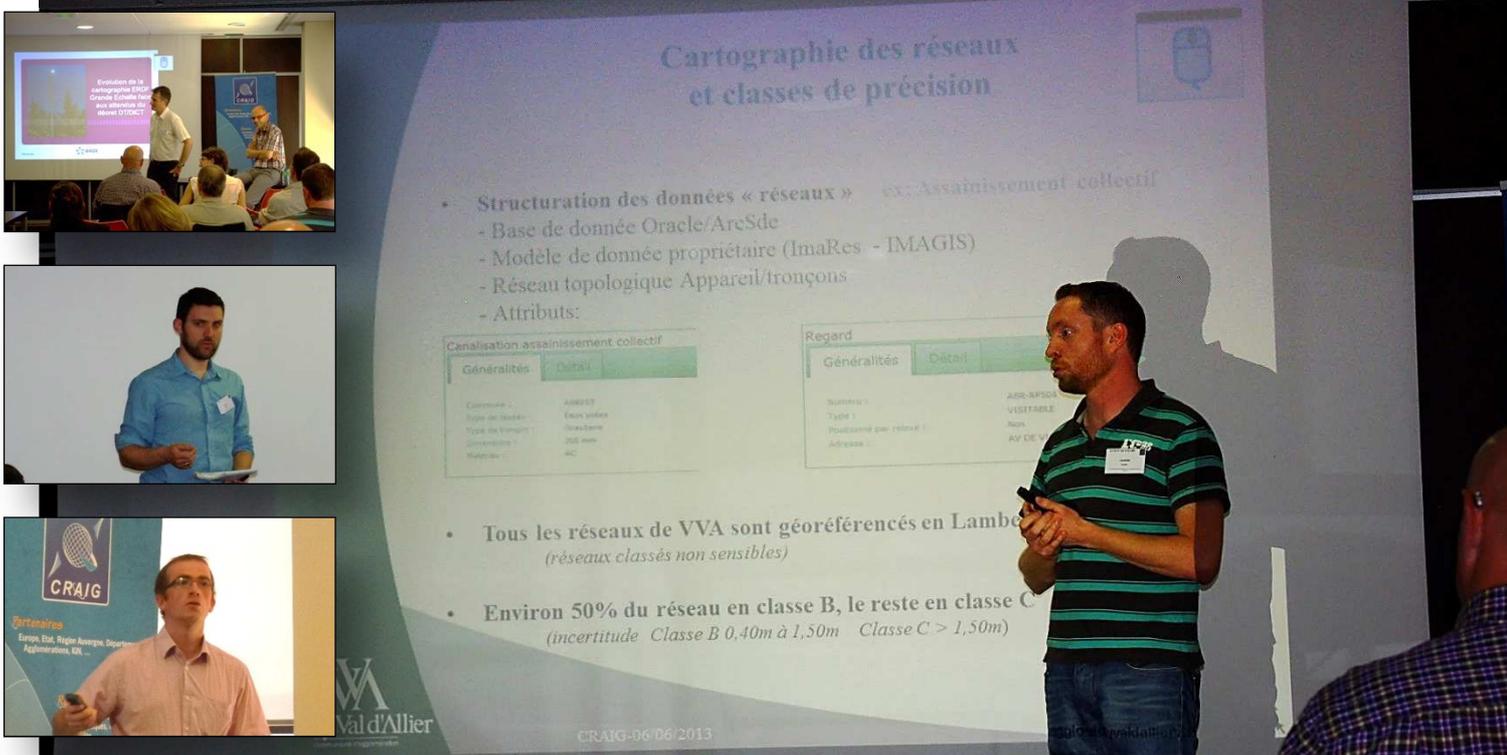
L'objectif des Métadonnées Party est d'accompagner les bénéficiaires de la plateforme du CRAIG dans la saisie de leurs fiches de métadonnées.

Une dizaine de sessions ont pu être organisées qui ont permis d'enrichir le catalogue de données régionales (<http://ids.craig.fr>) de plusieurs dizaines de données.

Les obligations liées aux métadonnées sont définies dans le règlement n°1205/2008 (CE), publié en décembre 2008. La création de métadonnées pour les séries et services de données géographiques correspondant aux thèmes des trois annexes de la directive INSPIRE est obligatoire depuis décembre 2010 pour les annexes I et II et de décembre 2013 pour l'annexe III.

**Pratique :** Les dates des prochaines sessions et les modalités d'inscription sont consultables sur le site du CRAIG dans la rubrique « formations ».

Pour en savoir plus : [contact@craig.fr](mailto:contact@craig.fr)



© ST – CRAIG

## Journée technique : « La cartographie des réseaux »

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique a organisé le 6 juin 2013 une journée d'information suite aux dernières évolutions réglementaires en matière de DT/DICT.

La législation oblige les exploitants de réseaux à opérer une amélioration significative de la cartographie de leurs réseaux

Les acteurs publics à travers la gestion des réseaux d'éclairage public, d'eau, d'assainissement, des réseaux de chaleur, etc. doivent se conformer à ces nouvelles règles et cela dans un calendrier relativement court. Les textes incitent également à des pratiques partenariales notamment autour de la question du fond de plan de référence à adopter pour représenter les réseaux.

Cette journée a été l'occasion d'éclaircir les points clés de la réforme (fond de plan, classe de précision, amélioration continue) et de profiter des retours d'expérience des exploitants de réseaux de la région.

Ont participé à la réussite de cette journée, la DREAL Auvergne, ERDF, la Fédération Nationale des Entreprises de Détection des Réseaux Enterrés (FNEDRE), la Ville de Clermont-Ferrand, es Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et de Vichy Val d'Allier.

**Pour voir les présentations :**

<http://www.craig.fr/reunions/960-journee-technique-la-cartographie-des-reseaux>



## Journée technique : « Cartographie libre et citoyenne »

**Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique a organisé le 6 novembre 2013 une journée sur le thème de la cartographie libre et citoyenne en s'appuyant sur l'exemple d'OpenStreetMap.**

Le projet OSM consiste à créer une carte libre du monde et actualisée par des citoyens contributeurs. Les données collectées concernent les routes, voies ferrées, forêts, bâtiments, etc. Elles sont visibles, modifiables et réutilisables où que l'on soit dans le monde grâce à la licence libre Open Database Licence (ODbL) appliquée par OSM depuis le 12 septembre 2012. Les cartes sont affichables sur le web ou pour tout autre usage personnalisé (ex. : applications smartphone).

Depuis 2010, le CRAIG contribue au projet en proposant ses orthophotographies aux contributeurs d'OSM pour enrichir la base de données du site. Depuis cette date, ce sont plus de 60 000 objets qui ont été créés à partir des prises de vue aériennes du CRAIG dans la base d'OSM. Fort de cette expérience réussie, le CRAIG a franchi une nouvelle étape dans la diffusion de ses données depuis 2013 en libérant près de 15 To de données aériennes et altimétriques de l'Auvergne. Ces données peuvent être librement téléchargées sur le site du CRAIG à l'adresse suivante : <http://opendata.craig.fr>.

Avec la contribution de représentants d'OSM France et de son vice-président, de l'IGN, de Michelin, et de différents citoyens, cette journée a permis de mieux connaître cette initiative et ses évolutions. Par ailleurs, les thèmes abordés ont permis de présenter l'apport d'OSM aux entreprises et aux collectivités, le point de vue du citoyen et des utilisateurs, et enfin l'intérêt de l'IGN pour le projet.

Cette journée a eu lieu à la Maison Internationale Universitaire et s'est intégrée dans le cadre d'une présentation globale sur l'Open Data organisée par l'université Blaise Pascal.

### **Pour voir les présentations :**

<http://www.craig.fr/reunions/1046-journee-technique-cartographie-libre-et-citoyenne>

### **Liens utiles :**

<http://openstreetmap.fr/> - [http://wiki.osmfoundation.org/wiki/Main\\_Page](http://wiki.osmfoundation.org/wiki/Main_Page)

<http://www.openstreetmap.org>

# Colloques et manifestations

## ATMO



© CRAIG

La Fédération des Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air (ATMO France) a organisé à Clermont-Ferrand sa rencontre annuelle des Associations Agréées Surveillance Qualité de l'Air (AASQA). A cette occasion le CRAIG et l'IGN ont été sollicités pour présenter les principes de mises en œuvre de la directive européenne INSPIRE.

### Pour en savoir plus :

<http://www.atmo-france.org>

## 7EME MELEE GEOMATIQUE



© DR

A l'occasion de la 7ème Mêlée géomatique organisée par la CCI du Gers le 14 novembre 2013, le CRAIG a été sollicité pour présenter le portail auvergnat de déclaration de travaux relatif à la réglementation L49 pour le déploiement du Très Haut Débit. Près de 200 personnes représentant des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des plateformes de mutualisation, des organismes de recherche, des sociétés privées ainsi que d'autres acteurs de l'information géographique en Midi Pyrénées étaient présentes.

### Pour en savoir plus :

<http://www.teleparc.net>

<http://tapir.craig.fr>

## SEMINAIRE SI17

"Partage des données : pour des décisions publiques éclairées"



Le 2 juillet 2013, le Syndicat Informatique de Charente-Maritime a organisé un séminaire pour mieux faire connaître son action dans le domaine de l'information géographique. Dans ce cadre, le CRAIG a été sollicité pour intervenir sur la complémentarité entre les Infrastructures de données géographiques régionales et le niveau local.

### Pour voir les présentations :

<https://www.geoplateforme17.fr/accueil/manifestations-et-actualites/1576/actu-externe/presentations-seminaire-quotpartage-de-s-donnees-pour-des-decisions-publiques-eclaireesquot>

## LES RENCONTRES SIG-LA-LETTRE



A l'occasion des rencontres de SIG-La-Lettre le mercredi 12 juin 2013 le CRAIG a participé à une conférence débat sur le thème de « Chercheurs et praticiens en géomatique : Mieux se connaître, mieux travailler ensemble ».

Au cours de cette conférence, le CRAIG a mis notamment en avant le travail effectué avec différents laboratoires de recherche de Clermont sur le projet lidarverne.

### Pour voir le Compte-rendu :

<http://www.rencontres-sig-la-lettre.fr/wp-content/uploads/2013/06/CR-debat-chercheurs-AM-FDB.pdf>

### RENCONTRES NUMERIQUES DE LA HAUTE- LOIRE

Le lundi 18 mars 2013 le Conseil général de Haute-Loire a accueilli une rencontre Massif Numérique destinée à l'ensemble des élus locaux du territoire départemental. Au programme, un point sur l'aménagement numérique de la Haute-Loire et les perspectives d'arrivée du Très Haut Débit, une découverte très concrète des outils d'information géographique à la disposition des communes, un retour sur le processus d'e-administration et une revue des dispositifs numériques déployés dans les collèges et les écoles.



Au cours de l'atelier consacré au SIG, le CRAIG a exposé les utilités des SIG. Une vision des usages liés aux données géographiques avec le E-tourisme a également été présentée par Agnès Petit, Conseillère générale de la Haute-Loire, Conseillère régionale d'Auvergne, élue en charge de la numérique à la Maison du Tourisme de la Haute-Loire



A l'issue des tables rondes les élus ont pu rencontrer les équipes du CRAIG et assister à des démonstrations des différents services offerts par le CRAIG.

---

**Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique**



Bât. du CRRRI - Campus des Cézeaux  
7 avenue Blaise Pascal - BP 80026  
63177 Aubière Cedex  
Tél. 04 73 40 54 06  
[contact@craig.fr](mailto:contact@craig.fr) – [www.craig.fr](http://www.craig.fr)